

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL N° 02 DU 06 MARS 2023, 19H

L'an deux mil vingt-trois et le 6 mars à 19 heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemblant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Veyrier Camille, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Perrin Patrick, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Noir Sylvain, Morel Vanessa.

Était représenté/excusé :

Secrétaire de séance : Seux Jean-Christophe

Date de la convocation : Le 27 février 2023

DELIBERATIONS


Objet : Subvention Sou des Ecoles, Voyage Scolaire 2023 à Buis Les Baronnie, classe de CM1/CM2

L'enseignant de la classe de CM1/CM2 emmène ses élèves en classe de découvertes à Buis Les Baronnie.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 900 euros au sou des écoles de Beausemblant pour aider au financement de ce voyage scolaire.

La dépense sera inscrite sur le budget primitif 2023.

Accord à l'unanimité




Objet : Subvention Sou des Ecoles

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 40 euros au sou des écoles de Beausemblant.

La dépense sera inscrite sur le budget primitif 2023.

Accord à l'unanimité



OBJET : FIN DE BAIL DE MME OLLIER CLEMENCE

Vu la convention de location n°633.80.8001 signé avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) le 1^{er} février 2013 relatif à la location à la commune de Beausemblant d'un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment « Les Platanes » d'une surface de 71.58 m².


Vu le bail professionnel signé le 5 aout 2013 avec Mme Ollier Clémence concernant un local destiné à l'exercice de la profession d'Ostéopathe situé au rez-de-chaussée du bâtiment « Les Platanes » d'une surface de 32 m² (détaché du local loué à DAH)

Le bail a été conclu pour une durée de 6 années à compter du 1^{er} septembre 2013 pour expirer le 31 août 2019. A son expiration, le bail a été reconduit tacitement pour une durée de 6 ans.

Madame OLLIER Clémence souhaitant pérenniser son activité professionnelle par l'acquisition, à terme, du local qu'elle occupe ainsi que celui contigu au sien :

- il convient d'accepter de mettre fin au bail entre la commune de Beausemblant et madame Ollier Clémence au 4 avril 2023 minuit
- il convient parallèlement de mettre fin au bail signé entre la commune et Drôme Aménagement Habitat au 4 avril 2023 minuit.


Accord à l'unanimité



OBJET : DELEGUE A LA COMMISSION SPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DRÔMARDECHE

Proposition de nommer Monsieur GIBOT Hervé délégué à la commission Sport auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

Accord à l'unanimité



Levée de séance : 19h20